

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 038-26

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 038-26

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 19 décembre 2024, le Bureau a approuvé la location d'un bâtiment, sis rue Charles Pravaz à Chambéry (parcelles section BZ n° 203 et 208), appartenant à l'EPFL de la Savoie, en attendant la livraison du futur dépôt de bus.

Depuis mars 2025, ce bien est mis à la disposition de la société Transdev Grand Chambéry conformément à l'article 13 du contrat de délégation de service public qui prévoit la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice du service. Une convention de mise à disposition de ce bâtiment a été signée entre l'opérateur et Grand Chambéry.

Il est proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à cette convention de mise à disposition, afin de mettre à jour les garanties d'assurance concernant les dommages aux biens pour les mettre en conformité avec le contrat de délégation de service public.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles ou immeubles,

Vu la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry,

Vu la décision n° 043-25 du Bureau du 10 avril 2025 portant approbation de la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 janvier 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et les documents à venir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

038-26

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Grand Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	AV1 CONVENTION MISE A DISPOSITION PANTHERA

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35384H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35384H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026